

Correspondance

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **22 (1889)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CORRESPONDANCE

Lausanne, 12 août 1889.

Monsieur le rédacteur,

Dans son second article sur l'*Histoire du texte de la Bible d'Olivet*, page 287 de la *Revue de théologie et de philosophie*, M. O. Douen prend à partie un livre de M. Bungener et mon volume intitulé : *la Bible en France*. Il nous accuse d'avoir *inventé*, substitué le roman à l'histoire. Mais n'est-ce pas plutôt M. Douen qui *invente* un grief chimérique ? Vos lecteurs vont en juger.

Mon livre était, suivant l'indication du sous-titre, une simple *étude historique et littéraire*. Faisant œuvre de vulgarisation, j'avais voulu donner un aperçu de l'histoire des traductions françaises de la Bible. Il n'entrait nullement dans mon programme de faire une *étude critique* de chacune de ces versions, moins encore de chacune des éditions de ces différentes versions. Personne d'ailleurs n'a pu jusqu'ici s'acquitter de cette tâche immense. A certains égards, mon esquisse est encore la moins incomplète qui existe.

Relativement à l'édition dite de l'*Épée*, 1540, j'avais trouvé dans l'*Histoire littéraire* de Senebier la notice que voici :

« *La Bible...*, *translatée en françois par Jehan Calvin*, 4^o. Genève, »
» à l'*Épée*, 1540. C'est la Bible d'Olivet que Calvin corrigea de »
» nouveau en quelques endroits ; il en donna une nouvelle édition »
» revue et corrigée en 1551 ¹. »

Les italiques sont de Senebier ; elles faisaient supposer que l'auteur de l'*Histoire littéraire* avait textuellement transcrit le titre de l'édition dont il s'agit. *Translatée en françois par Jehan Calvin*, cette orthographe semblait confirmer encore l'authenticité de ce titre.

L'assertion si précise, si catégorique de Senebier n'était contestée

¹ *Histoire littéraire de Genève* par Jean Senebier, ministre du saint Evangile et bibliothécaire de la République. Genève, 1786. — T. I, p. 249.

par personne ; bien plus, elle était appuyée par d'autres autorités, entre autres par M. Bungener et par M. Louis Bonnet : « Calvin, » disait M. Bonnet, « reprit à son tour la traduction d'Olivetan, il en « fit un travail nouveau qui parut sous son nom en 1540 ¹. » Le père Le Long, dont M. Douen loue le « silence prudent » ne laisse pas d'attribuer à la Bible de l'Épée une préface de Calvin, préface qui, suivant M. Douen, ne se trouverait pas dans ce volume.

Mon modeste office de vulgarisateur m'autorisait, m'obligeait même à consigner un fait qui paraissait certain. Eût-il été révoqué en doute, j'aurais dû, pour le contrôler, faire le voyage de Paris, car c'est là que se trouvent les deux seuls exemplaires qui auraient pu m'être accessibles. Mais encore ? pouvais-je bien connaître, à cette époque, l'existence de ces exemplaires rarissimes ? A Genève même, où l'édition a paru, la Bibliothèque publique ne la possède pas.

Je n'ai donc pas *inventé*, j'ai *reproduit* en substance la déposition du bibliothécaire Senebier, non toutefois sans tenir compte de la difficulté soulevée par le fait qu'en 1540, Calvin était encore exilé de Genève. Mon hypothèse relative à la collaboration de ses amis s'imposait, semble-t-il, dans ces circonstances.

Un quart de siècle s'est écoulé depuis la publication de la *Bible en France* ; M. Douen a eu le loisir nécessaire pour constater que l'édition généralement attribuée à Calvin n'aurait pas été publiée sous ses auspices. Je le remercie pour ma part ; son mérite est assez évident. C'est précisément pourquoi M. Douen aurait peut-être pu se dispenser de le faire valoir en discréditant le travail consciencieux bien qu'imparfait de ses devanciers. Plus érudit ou plus bienveillant, il aurait indiqué la source de l'erreur qu'il tourne en ridicule ; il serait remonté du moins jusqu'à Senebier.

Veillez, je vous prie, Monsieur le rédacteur, insérer ces lignes dans le prochain numéro de la *Revue* et agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

¹ *Revue chrétienne*, 15 juin 1857, p. 341.

E. PETAVEL-OLLIFF.

Note de la rédaction. — M. O. Douen, à qui la réclamation de M. E. Pétavel a été transmise, déclare n'avoir rien à y répondre, « sauf, dit-il, que je regrette d'avoir peiné l'honorable écrivain, en rectifiant une erreur qu'il avait reproduite. A peine ai-je besoin d'ajouter que je n'ai eu, en aucune façon, l'intention de ridiculiser son travail. »
